

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes Lacs de  
Champagne

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **63**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **63**

Date de convocation :  
**23 juin 2026**

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil communautaire se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 23/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle Polyvalente du Centre Culturel Intercommunal - Rue Louis Brice Chavance 10500 BRIENNE LE CHATEAU.

**Présidence** : Jean-Philippe RESIDORI, Président.

#### **Etaient présents** :

BAUCHET Josette, BERGERAT Gérard, BEUDOT Sandra, BONDROIT Jean-Pierre, BOURCIER Martine, BRETON Brice, BROUILLARD Elisabeth, BRUANT Pascal, CEUNEBROUCKE Anne-Sophie, CHAMBON Hervé, CHOFFE Francis, DEROUELLE Corinne, DEZOBRY Bruno, DOISELET Maurice, DOREZ Gérard, GONTHIER Stève, GUILLEMINOT Angélique, HAMPE Jean-Claude, JEUDY-PINGRIS Charlotte, LARGE Claude, LENS Thérèse, LESEURRE Nadège, LORPHELIN Claude, MAILLARD Francis, MAITROT Julien, MATHIEU Bernard, MENUET Marie-Françoise, MICHEL Alain, MIGNOT Alexandre, MOUY-JACQUARD Margaux, PAILLEY Régis, PETIT Didier, QUINET Dominique, RENARD Francine, RESIDORI Jean-Philippe, ROBERT Frédéric, SIBOIS Laurent, THIEBAULT Valérie, TRAIER Eric, VOULLEMINOT Eric

**Absents représentés** : AUBRY Raphaëlle pouvoir donné à DEZOBRY Bruno, BEAURIEUX Evelyne pouvoir donné à TRAIER Eric, DRUJON Nicolas pouvoir donné à RESIDORI Jean-Philippe, GAVIER Laurence pouvoir donné à LENS Thérèse, HERBIN Bernadette pouvoir donné à LESEURRE Nadège, JACQUARD Gilles pouvoir donné à MOUY-JACQUARD Margaux, MOURAND Aurélie pouvoir donné à MATHIEU Bernard, PARTOUT Didier pouvoir donné à DOREZ Gérard

**Absents** : BERTIN Jean-François, BEUDOT Guillaume, DEGRANCOURT Didier, GROSMARE Gael, HUNIN Denis, LAURENT François, MARTIN Brice, PETIOT Pascal, PETIT Davy, ROBERT Damien, ROBERT Roger, COLLOMBET Sandra, JOANOT Pascal, LARIQUE Michaël, OLEJNIK Gérard

**Secrétaire de séance** : Madame GUILLEMINOT Angélique

Membres présents.....40  
Absents représentés.....8  
Absents.....15  
Votants.....48

## Délibération CC 2026 72

### DELIBERATION DE CONSEIL : Grille tarifaire service périscolaire rentrée 2026/2027

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
40	8	48	0	0	0

Consciente de l'importance de préserver les pouvoirs d'achat des ménages du territoire, la CCLC doit aussi s'attacher à maîtriser sa dépense publique.

De plus la CCLC rappelle que les tarifs actuels de ses activités périscolaires sont bien en deçà des tarifs observés sur les territoires voisins.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs des activités périscolaires de la façon suivante :

- + 8% sur la garderie
- + 8% sur la cantine

La Communauté de communes rappelle que cette augmentation reste inférieure à l'inflation et aux différentes augmentations de charges subies en 2026.

La Communauté de communes rappelle également que les recettes des services périscolaires ne couvrent que 25% des dépenses réelles. La différence est intégralement prise en charge par la CCLC qui souhaite avant tout pouvoir préserver le pouvoir d'achat des familles du territoire tout en maintenant un niveau de service qualitatif.

Les tarifs proposés à partir de la rentrée de septembre 2026 sont les suivants :

LIBELLE DE LA PRESTATION	Tarification services péricolaires			
	QF < 840		QF > 840	
	Tarif 2025/2026	Tarif rentrée 2026 et années suivantes	Tarif 2025/2026	Tarif rentrée 2026 et années suivantes
<b>Garderie</b>				
Garderie du matin	1,27 €	1,37 €	1,50 €	1,62 €
Garderie du soir	1,96 €	2,12 €	2,19 €	2,36 €
Garderie matin et soir	2,76 €	2,98 €	2,99 €	3,23 €
Garderie carte pour 20 présences de 1/2h	17,30 €	18,69 €	21,15 €	22,85 €
<b>Cantine</b>				
Cantine Régulier 1ère enfant	4,53 €	4,89 €	4,53 €	4,89 €
Cantine Régulier 2ème enfant et suivants	4,44 €	4,79 €	4,44 €	4,79 €
Cantine Occasionnel	5,99 €	6,47 €	5,99 €	6,47 €
Cantine PAI (Régime alimentaire sur indication médicale)	1,06 €	1,15 €	1,06 €	1,15 €
Absence facturée cantine * <i>Repas non décommandé (voir règlement intérieur)</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
Repas adultes	5,20 €	5,62 €	5,20 €	5,62 €

**Le Conseil de Communauté,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** les tarifs périscolaires présentés ci-dessus,

**PROPOSE** que la présente grille soit applicable à partir de la rentrée scolaire de septembre 2026 et jusqu'à une prochaine modification tarifaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 1 juillet 2026

Jean-Philippe RESIDORI  
Président.

Jean-Philippe RESIDORI

Signé par Jean-Philippe RESIDORI  
(COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS  
DE CHAMPAGNE),  
le Président  
le 02/07/2026 à 15:20:03  
Ref:11328786-17099453-1-D